



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

À la séance ordinaire du 13 janvier 2020

Étaient présents :

La mairesse suppléante: Mme Estelle Muzzi
les conseillères et M. André Lafrance
les conseillers : Mme Vicky Landry Bergeron
M. Denis Robert

Absents : M. Robert Duteau, maire
Mme Sylvie Faille
M. Daniel Garceau

formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante.

Aussi présent, la Directrice générale, secrétaire-trésorière, Mme Jocelyne Blanchet

Pensée

RÉSOLUTION 2020-01

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour de la session ordinaire du 13 janvier 2020.

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Question sur l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal
 - 1) Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019
 - 2) Procès-verbal CCU du 17 décembre 2019
 - 3) Procès-verbal de la séance extraordinaire dédiée au budget du 30 décembre 2019
- 5- Comptes
- 6- Administration générale
 - 1) Résolution : Renouvellement Code Civil et Code Municipal
 - 2) Résolution : Demande d'adhésion FCM
 - 3) Résolution : Renouvellement officié des animaux
 - 4) Résolution : Stérilisation des chats de la Municipalité
 - 5) Résolution : Vente pour non-paiement des taxes
 - 6) Consultation pour dérogation mineure, 108, montée Richard
 - 7) Résolution : Dérogation mineure, 108, montée Richard
 - 8) Résolution : Mandat FQM pour service d'évaluation des ressources humaines
 - 9) Résolution : Fiscalité agricole
 - 10) Résolution : Demande d'autorisation, la résidence La Belle Elena
 - 11) Résolution : Entente relative à la gestion de la piste cyclable



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

7- Règlementation

- 1) Résolution : Adoption règlement 190, taxe spéciale Branche 3
- 2) Résolution : Adoption projet règlement 80-3, rémunération des élus

8- Sécurité publique

- 1) Information : Facture Sûreté du Québec
- 2) Résolution : Entente service incendie et l'UCMU

9- Hygiène

- 1) Résolution :

10-Voirie

- 1) Résolution : Modification résolution 2019-330, poteaux d'éclairage

11-Loisirs

- 1) Résolution : Rapport dépouillement arbre Noël
- 2) Résolution : Soirée des finissants

12-Parc

- 1) Résolution : Salon d'été Saint-Jean-sur-Richelieu
- 2) Résolution : Mini Putt en forêt – Pacte rural
- 3) Résolution : Prix camp de jour de la relâche

13- Demande de don et d'appui

- 1) Résolution : Demande de don Activité de la St-Valentin
- 2) Résolution : Demande de don, Fondation santé
- 3) Résolution : Offre de commandite, Éleveurs de porc de la Montérégie
- 4) Résolution : Demande de commandite, Club de patinage artistique de Napierville
- 5) Résolution : Demande de don d'huile pour l'église St-Bernard
- 6) Résolution : Demande de don, L'ARA

14-Informations

- 1) Information : Réponse MTQ tonnage viaduc
- 2) Information : Invitation Maison des Jeunes de la Frontière
- 3) Résolution : Demande d'audience de Targo
- 4) Information : Compensation 2019 pour la collecte sélective des matières recyclables

15-Correspondance

- 1) Procès-verbal de la MRC
- 2) Location des salles

16-Période de questions

17-Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2020-02

Il est proposé par Mme Vicky Landry-Bergeron, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la session ordinaire du 2 décembre 2019.

RÉSOLUTION 2020-03

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu que soit adopté le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 17 décembre 2019.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2020-04

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par M. André Lafrance et résolu que soit adopté le procès-verbal de la session extraordinaire dédiée au budget du 30 décembre 2019.

RÉSOLUTION 2020-05

Il est proposé par Mme Vicky Landry-Bergeron, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que soient acceptés et payés les comptes de décembre 2019 de la liste en annexe.

Du chèque 58573 au chèque 58682 inclusivement, le total est:
334 504.38\$

Le fonds de roulement est de :.....
690 000.00\$

Le montant disponible au fonds de roulement pour 2020 est de :...
550 000.00\$

Les intérêts du mois ne sont pas encore comptabilisés.

RÉSOLUTION 2020-06

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit autorisé le renouvellement de l'abonnement d'un Code Civil à 87.00\$ et du Code Municipal pour l'année 2020 pour 3 unités seulement à 87.00\$ l'unité plus taxes tel que facturé par Les Editions Wilson & Lafleur inc..

RÉSOLUTION 2020-07

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit autorisée l'adhésion à la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) pour un montant de 569.21\$, taxes incluses.

RÉSOLUTION 2020-08

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Vicky Landry-Bergeron et résolu à l'unanimité que soit renouvelé le mandat de Mme Isabelle Robert comme officier responsable pour l'application du règlement relatif aux animaux ;

que soit renouvelé le mandat de Mme Isabelle Robert comme officier responsable de l'application du règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec ;

que les actes suivants fassent partie intégrante de son mandat :

- Tenir le registre des chiens à jour et le remettre mensuellement à la Municipalité ;
- Prise en charge d'un animal vivant (fourrière, nourrir et nettoyage) ;
- Téléphoner aux propriétaires des chiens errants ;
- Euthanasie (payé par la Municipalité) ou adoption d'animal non réclamé ;
- Collecter les amendes pour reprendre un animal (fourrière) ;
- Recevoir les appels pour les chiens errants (soir et fin de semaine inclus) ;
- Recevoir les appels de la SQ concernant notre Municipalité ;
- Remettre un rapport des sommes d'argent perçu ;
- Tenir un registre des interventions faites ;
- Émettre les constats d'infractions.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

que ce mandat est pour une période de 12 mois et renouvelable à la fin de chaque mandat par voie de résolution ;

que sa rémunération soit l'équivalent :

- d'un montant forfaitaire de \$5000. Annuel, payable en 2 versements : en juin et décembre ;
- le coût des pensions des chiens à la fourrière (15\$ par jour) ;
- cinquante dollars (50,00\$) par présence plus le kilométrage pour se rendre lors de présence à la Cour de St-Rémi ;

Que ses obligations sont telles que décrites dans le règlement relatif aux animaux.

RÉSOLUTION 2020-09

ENTENDU QU' un montant de 3 000\$ a été prévu au budget de 2020;

ENTENDU QUE les chats sont un fléau sur notre territoire;

ENTENDU QUE plusieurs citoyens demandent à la Municipalité d'intervenir dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Vicky Landry-Bergeron, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité:

Que soit autorisé l'officier responsable de l'application du règlement des chiens, Mme Isabelle Robert, à faire la capture, et à faire faire la stérilisation des chats et des chattes jusqu'au maximum prévu au budget.

Que soit nommée madame Robert, officier responsable des animaux (chiens et chats).

RÉSOLUTION 2020-10

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit mis en vente pour non-paiement des taxes municipales, par la MRC des Jardins-de-Napierville, les immeubles faisant partie de la liste en annexe et pour lesquels est dû un montant, en capital de taxe de 2018, dépassant 50.00\$;

Que peuvent être retirés de la liste les immeubles dont les propriétaires auraient payé les taxes 2018 avec intérêts avant la transmission à la MRC;

Que s'il y a retour de paiement pour cause de chèque sans fonds, les immeubles listés et ceux non listés seront envoyés à la MRC pour être vendus.

RÉSOLUTION 2020-11

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par Mme Vicky Landry-Bergeron et résolu à l'unanimité que soit autorisée la dérogation mineure pour le 108, montée Richard visant à autoriser l'implantation d'un champ d'épuration de 1,8 mètre de profond dans la marge avant de 6 mètres.

Considérant que cette dérogation a eu un avis favorable de la part du Comité Consultatif d'Urbanisme qui s'est réuni le 17 décembre 2019;

Considérant qu' une quittance fait partie de la présente entente et que les propriétaires ont accepté les frais de la quittance;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

que soit autorisée l'émission du Certificat.

RÉSOLUTION 2020-12

Il est proposé par Mme Vicky Landry-Bergeron, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité que soit mandaté l'UMQ pour un service de rédaction des descriptions de postes, d'une politique de rémunération ainsi qu'une analyse de la rémunération des divers postes dans la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle pour un coût approximatif de 5 250.\$ pour 20 heures évalués plus les frais de kilométrage.

RÉSOLUTION 2020-13

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n°48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation de territoire du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle :

- Exprime son désaccord avec le projet de loi n°48 dans sa forme actuelle;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

- Demande au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

Que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle transmette une copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la députée, Mme Claire IsaBelle ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

RÉSOLUTION 2020-14

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle ne s'oppose pas au projet de prélèvement d'eau assujéti à l'article 31.75 de la Loi sur la qualité de l'environnement, tel que demandé par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre le Changements Climatiques pour la propriété de la Résidence la Belle Élèna (via Catherine Michaud, présidente de 9228-0981 Québec Inc.).

RÉSOLUTION 2020-15

CONSIDÉRANT QUE la piste cyclable « Le Sentier du Paysan » est située dans les municipalités de Saint-Bernard-de-Lacolle, Canton Hemmingford, Sainte-Clotilde et de Saint-Patrice-de-Sherrington;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville et les municipalités de Saint-Bernard-de-Lacolle, Canton Hemmingford, Sainte-Clotilde et de Saint-Patrice-de-Sherrington ont choisi de conclure une entente intermunicipale aux fins de confier certains travaux d'entretien et de réparation de la piste cyclable «Le Sentier du Paysan»;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par m. Denis Robert, appuyé par M. André Lafrance et résolu à l'unanimité

Que soit autorisé le maire, M. Robert Duteau, ainsi que la directrice générale, Mme Jocelyne Blanchet, à signer l'entente 2020-2025 relative à la gestion de travaux sur la piste cyclable *Le Sentier du Paysan*.

Que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle soit responsable des travaux d'entretien de la piste cyclable tel que le fauchage, l'émondage, nettoyage, déblocage de ponceaux, déplacement de structures mobiles;

Que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle soit responsable des travaux des réparations mineures telles que le remplissage de trous;

Que toutes les dépenses d'exploitation reliées à l'objet de la présente entente, incluant de façon non limitative les salaires du personnel, les bénéfices marginaux, les frais de déplacement, les frais de repas, les allocations de kilométrage, les assurances de responsabilité civile, délictuelle et professionnelle, les dépenses reliées à la fournitures et l'entretien des véhicules et équipements sont aux frais de la ou des municipalités responsables.

Que toutes les dépenses encourues par la Municipalité pour les travaux requis pour la piste cyclable tels que les contrats d'exécution de travaux ponctuels confiés à des tiers, tels que la mise en forme des accotements, la correction des fissures, la correction des joints ou tout autre travail d'entretien de pavage, sont aux frais de la MRC des Jardins-de-Napierville.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle demande à la MRC des Jardins-de-Napierville d'être plus proactive face à l'utilisation des véhicules sur la piste cyclable et qu'elle veille davantage à la sécurité des utilisateurs.

RÉSOLUTION 2020-16

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 190, règlement établissant la taxe spéciale pour les travaux de nettoyage et d'entretien de la Branche 3 du cours d'eau Grande Décharge des terres noires.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 190

Règlement établissant la taxe spéciale pour les travaux de nettoyage et d'entretien de la Branche 3 du cours d'eau Grande Décharge des terres noires

- ATTENDU QUE** le Conseil de la Municipalité régionale de Comté des Jardins-de-Napierville, lors d'une session ordinaire du Conseil, tenue le 12 juin 2019, a adopté par la résolution numéro 2019-06-103, la demande de travaux d'entretien pour la Branche 3 du cours d'eau Grande Décharge des terres noires située dans la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville et de Saint-Bernard-de-Lacolle en la MRC des Jardins-de-Napierville;
- ATTENDU QUE** le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a établi en 2006 un nouveau programme de crédit de taxes foncières agricoles qui a pris effet à partir de l'année 2007 pour les exploitations agricoles enregistrées au rôle d'évaluation de la Municipalité;
- ATTENDU QUE** la MRC des Jardins-de-Napierville a transmis la facture numéro 4899, datée du 12 novembre 2019 établissant la quote-part totale de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle pour les travaux d'entretien du cours d'eau Grande Décharge des terres noires à 1 083.21\$;
- ATTENDU QU'** une MRC n'a pas le pouvoir de taxation du contribuable de son territoire;
- ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle doit imposer une taxe spéciale pour les travaux d'entretien au taux de 0.02\$ du mètre carré;
- ATTENDU QU'** avis de motion a été donné à la session ordinaire du 2 décembre 2019;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Bernard-de-Lacolle

No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est statué et ordonné par règlement de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle ce qui suit, savoir:

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Que soit imposée une taxe spéciale de 0.02\$ du mètre carré pour les travaux d'entretien de la Branche 3 du cours d'eau de la Grande Décharge des terres noires.

ARTICLE 3

La taxe spéciale est imposée aux propriétaires des terres de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle tel que la répartition établie et adoptée par le Conseil de la Municipalité régionale de Comté des Jardins-de-Napierville.

ARTICLE 4

Le coût total des travaux à répartir, pour la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, s'établit à 1 083.21\$ à la facture numéro 4899 de la MRC des Jardins-de-Napierville en date du 12 novembre 2019.

ARTICLE 5

Le montant attribuable à chaque propriétaire et matricule concernés sera indiqué sur le compte de taxes annuelles de 2020, tel que décrit à l'annexe et mise à jour pour tenir compte des nouveaux propriétaires et matricules, s'il y a lieu. Les montants seront regroupés par matricule.

ARTICLE 6

Le paiement de ces taxes spéciales pourra être fait en 3 versements aux dates indiquées sur le dit compte de taxes.

ARTICLE 7

Le montant de la taxe spéciale, le cas échéant, est recouvrable en la manière prévue à la Loi pour le recouvrement des taxes municipales.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Robert Duteau
MAIRE

Jocelyne Blanchet
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Date de l'avis de motion: 2 décembre 2019
Adoption du projet : 2 décembre 2019
Date de l'adoption: 13 janvier 2020
Date de promulgation:

RÉSOLUTION 2020-17

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par Mme Vicky Landry-Bergeron et résolu à l'unanimité que soit autorisé le maire et la directrice générale à signer l'entente du service incendie de Saint-Bernard-de-Lacolle et l'UCMU pour un coût maximum de 600.\$ plus taxes.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

RÉSOLUTION 2020-18

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit modifiée à la résolution 2019-330 :

- «
- Chemin Pleasant Valley Nord et route 202 côté Est
 - Chemin Pleasant Valley Nord et route 202 côté Ouest
 - Chemin de la Seigneurie et rang Saint-André remplacé par :
Chemin de la Seigneurie et montée Guay
 - Chemin Fisher Nord et montée Guay
 - Chemin Noël et montée Henrysburg
- »

RÉSOLUTION 2020-19

Il est proposé par Mme Vicky Landry-Bergeron, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit entériné le rapport du dépouillement de l'arbre de Noël qui s'est tenu le 1^{er} décembre 2019.

RÉSOLUTION 2020-20

Il est proposé par Mme Vicky Landry-Bergeron, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit autorisé les dépenses concernant la soirée des finissants et que celle-ci ait lieu le vendredi 19 juin 2020.

RÉSOLUTION 2020-21

Il est proposé M. André Lafrance, appuyé par Mme Vicky Landry-Bergeron et résolu à l'unanimité que soient autorisés M. Ronald Bernier et Mme Savannah Fournier à représenter le Parc régional St-Bernard lors du Salon d'été Saint-Jean-sur-Richelieu 2020 du 24 au 26 avril 2020 pour un montant de 540.38\$, incluant les taxes.

RÉSOLUTION 2020-22

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit mandaté la compagnie Précision 6047521 Canada INC. pour la conception et l'implantation d'un mini-putt en forêt tel que présenté dans la soumission # 00681 du 2 décembre 2019 au montant de \$4541.51, taxes incluses et que soit préparé la présentation du projet à la MRC pour le Fonds de développement des territoires.

Que suite à la réception des références soumises par l'entrepreneur, la Municipalité à la possibilité de mettre fin à l'entente en tout temps sans explication à fournir.

RÉSOLUTION 2020-23

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit acceptée la nouvelle tarification pour le camp de jour de la relâche qui se tiendra du 2 au 6 mars 2020 :

Non-résidents

Camp de jour	1er enfant	2e enfant	3e enfant
*Semaine (5jours)	105.00 \$	*100,00\$	*85,00\$
À la journée (5 jours)	25,00\$ /jour	25,00\$/jour	25,00\$/jour
Service de garde	5,00\$ /jour	*4,50\$/ jour	*4,00\$/ jour

Rabais de 5,00\$ pour le deuxième enfant, ^{20,00\$}10,00\$ pour le troisième enfant d'une même famille
*Rabais forfait camp et service de garde applicables seulement aux enfants d'une même famille qui prennent un forfait pour la semaine complète



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Résidents

Camp de jour	1er enfant	2e enfant	3e enfant
Semaine(5jours)	70.00 \$	70.00 \$	70.00 \$
À la journée (5 jours)	17,00\$/jour	17,00\$/jour	17,00\$/jour
Service de garde	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$

RÉSOLUTION 2020-24

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit remboursée Mme Tina Labelle-Joly pour un montant d'environ 100.\$ pour un atelier familial offert aux jeunes de la Municipalité le dimanche 9 février 2020.

RÉSOLUTION 2020-25

Il est proposé par M. Denis Robert, appuyé par Mme Vicky Landry-Bergeron et résolu à l'unanimité que soit émis un chèque au nom du Club de patinage artistique de Napierville Inc. pour une commandite dans la Revue sur glace pour une encart de ¼ de page au montant de 100.\$

RÉSOLUTION 2020-26

Considérant que la Fabrique organise des activités variées pour les citoyens (repas, promenade, etc.);
Considérant qu' il y a plusieurs personnes âgées, citoyens de Saint-Bernard-de-Lacolle qui considèrent important que l'église demeure un lieu ouvert;
Considérant que les membres du personnel donne un support constant aux citoyens de la municipalité et d'ailleurs;
Considérant que l'église est un lieu d'accueil et de réconfort pour tous en période difficile;

Il est proposé par M. Denis Robert que soit émis un chèque au montant de 5 000.\$ à la fabrique de St-Bernard.

Mme Vicky Bergeron-Landry demande le vote :

M. André Lafrance est pour


Mme Vicky Bergeron-Landry est contre

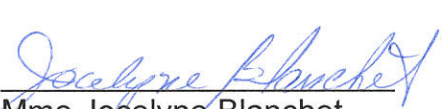
M. Denis Robert est pour

Mme Estelle Muzzi, mairesse suppléante, avise qu'elle exercera le droit de veto pour que la demande soit présentée à la prochaine séance du Conseil et ainsi lui donné le temps d'en discuter avec M. Robert Duteau, maire et les autres conseillers absents.

Ouverture de la période des questions par le président

Il est proposé par M. André Lafrance, appuyé par M. Denis Robert et résolu à l'unanimité que soit levée la séance ordinaire du 13 janvier 2020.


Mme Estelle Muzzi
Mairesse suppléante


Mme Jocelyne Blanchet
Directrice générale, secrétaire-trésorière